

Permanence téléphonique
☎ 04 66 36 42 32
du lundi au vendredi de 14 h à 16 h
ou
pref-contact-permis-de-conduire@gard.gouv.fr
Indiquer nom, prénom et date de naissance

Procédure de la visite médicale chez un médecin agréé

Les visites médicales chez un médecin agréé concernent les professionnels de la route et également les candidats aux catégories C – D- E(b) – E(c) – E(d) ne présentant pas de problème médical.

Elles concernent également, pour la catégorie B, l'obtention ou le renouvellement de l'attestation taxis – ambulances^(a) – voitures de remise – véhicules affectés au ramassage scolaire ou au transport public de personnes.

- 1) Vous devez vous procurer un dossier de visite médicale comportant la liste des médecins agréés et les pièces à fournir en complément auprès des agents de l'accueil central de la préfecture (ou de la mairie de votre domicile).
- 2) Vous devez prendre rendez-vous avec le médecin que vous aurez choisi dans la liste et vous rendre à la visite avec le dossier complet que vous donnerez au médecin.
- 3) A la fin de votre visite, le médecin vous remettra le double de votre résultat de visite. **Celui-ci vous permet de circuler pendant deux mois sur le territoire national uniquement.**
- 4) Trois semaines, après avoir passé votre visite médicale, vous devez faire parvenir à la préfecture la photocopie de votre résultat de visite accompagné de l'**original** de votre permis*.

* Attention : La préfecture ne peut éditer un nouveau permis que si elle est en possession du permis précédent.

- 5) Votre permis vous sera envoyé, au moyen de l'enveloppe « Lettre Max **20 g** » que vous avez fournie en constituant votre dossier, à l'adresse que vous aurez indiquée sur celle-ci, au plus tard dans un délai de 2 mois. **Le double du certificat médical vous permet de conduire durant cette période.**

a) Pour les ambulanciers l'autorisation préfectorale dite « carte blanche » est aujourd'hui remplacée par la photocopie du résultat de visite sur laquelle sont reportées par tampon les mentions qui figuraient sur la carte blanche.



MAJ 10/07/2012 10:38

PERMIS DE CONDUIRE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES - Bureau des Usagers de la Route

10, avenue Feuchères - 30045 NIMES Cedex 9

☎ 04.66.36.42.32 (Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 14 h à 16 h)

Adresse courriel : pref-contact-permis-de-conduire@gard.gouv.fr

Site internet : <http://www.gard.gouv.fr>

Une boîte aux lettres spéciale pour le service des permis de conduire se trouve dans le hall de la préfecture, à gauche de l'entrée, pour le dépôt des dossiers. Le hall est accessible de 8 h 45 à 17 h sans interruption.

PERMIS DE CONDUIRE VISITES MÉDICALES AU CABINET D'UN MÉDECIN AGRÉÉ

Vous devez prendre directement rendez-vous auprès d'un médecin agréé si vous êtes :

☛ **Candidats ou en renouvellement des catégories :**

E(B)	C	E(C)	D	E(D)
------	---	------	---	------

☛ **Professionnels suivants :**

- ☐ taxi, voiture de remise (véhicule de catégorie B),
- ☐ ambulance, ramassage scolaire ou transport public de personne, (véhicule de catégorie B),
- ☐ enseignant de la conduite automobile,
- ☐ inspecteur du permis de conduire.

☐ Madame

☐ Monsieur

NOM : PRENOM(S) :
(de jeune fille, en lettres capitales) (dans l'ordre de l'état civil)

NOM D'USAGE :
(d'épouse, veuve)

NE(E) LE : / / A : PAYS :

(facultatif →) ☎ : Portable :

Adresse courriel :@.....

**VOIR LA LISTE DES MÉDECINS À L'INTERIEUR (page 3)
ET LES MODALITES POUR RECEVOIR
VOTRE NOUVEAU PERMIS DE CONDUIRE (page 2)**

PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

- ☐ Votre permis de conduire à présenter au médecin et sa photocopie recto-verso ; (*le cas échéant, la déclaration de perte ou de vol de votre titre de conduite*).
- ☐ Une pièce d'identité à présenter au médecin et sa photocopie ou, le cas échéant, la copie de votre livret de circulation (numéro, photo et identité et validité en cours).
- ☐ Trois photographies d'identité récentes et identiques (4 cm x 3cm), (*deux seront collées sur le certificat médical, une sur le permis*).
- ☐ La fiche de constatations médicales complétée avec soin pour les seules parties qui vous concernent.
- ☐ 33 €, *honoraires du médecin agréé en cabinet libéral*.
- ☐ Pour les candidats à une ou plusieurs catégories, la demande de permis de conduire (*formulaire réf. 02*) délivrée par l'auto-école. Vous devrez retourner ce formulaire à l'auto-école accompagné de l'avis du médecin.
- ☐ Une enveloppe « Lettre Max 20 g » libellée à vos nom et adresse, disponible en bureaux de poste et sur la Boutique web du timbre (<http://timbres.laposte.fr>) pour l'envoi sécurisé de votre nouveau permis.

Vous apporterez, si nécessaire le jour de l'examen, vos lunettes ou lentilles de contact vos examens ou bilans médicaux spécialisés récents.

N.B. : Cet examen médical, de prévention, n'est pas pris en charge par la sécurité sociale et ne donne pas lieu à délivrance d'une "feuille de maladie".

Après l'examen médical :

➤ Si l'avis médical est favorable :

Trois semaines après avoir passé votre visite médicale, vous devez faire parvenir à la préfecture la photocopie de votre résultat de visite accompagné de l'**original** de votre permis*.

* Attention : La préfecture ne peut éditer un nouveau permis que si le permis précédent lui a été restitué.

Votre permis vous sera envoyé au moyen de l'enveloppe que vous avez fournie en constituant votre dossier à l'adresse que vous aurez indiquée sur celle-ci, au plus tard dans un délai de 2 mois.
Le double du certificat médical vous permet de conduire durant cette période.

➤ Si l'avis médical indique la mention « Doit être examiné en commission médicale » :

Vous serez automatiquement convoqué devant la commission médicale primaire en préfecture.

LISTE DES MÉDECINS AGRÉÉS PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL - Arrondissement de NIMES

NOM DU MÉDECIN ↓	ADRESSE DU CABINET  ↓	COMMUNE ↓	TÉLÉPHONE  ↓
Dr Pierre ASSENAT	11, rue de Lille	30000 NÎMES	04 66 84 35 11
Dr Marc BARAGNON	2 bis, place du Castellas	30540 MILHAUD	04 66 74 10 22
Dr Christian BECK	66, rue des Eyrieux	30200 BAGNOLS/CÈZE	04 66 89 61 60
Dr Stéphane BENOIT	13 bis, rue Massillon	30900 NÎMES	04 66 84 07 94
Dr Gwénael BENOIT	Hôtel des Cordeliers	30700 UZÈS	04 66 22 24 10
Dr Mounir BENSLIMA	6, rue Hôtel Dieu	30900 NÎMES	04 66 76 28 28
Dr Alain BROUSSE	Hôtel des Cordeliers	30700 UZES	04 66 22 01 02
Dr Bernard CABANEL	21, rue Colbert	30000 NÎMES	04 66 67 39 80
Dr Dominique CABANEL	Les Soleïades 25, rue Thalès	30907 NÎMES	04 66 64 83 51
Dr Vincent CHAUME	24, rue Pierre Semard	30000 NÎMES	04 66 76 02 10
Dr Jean-Pierre FALLOT	41, Bd Jean Jaurès	30900 NÎMES	04 66 67 73 71
Dr Ghassan FAYAD	67, avenue Geoffroy Perret	30210 REMOULINS	04 66 37 15 44
Dr Pierre LANGÉ	40, rue Porte de France	30900 NÎMES	04 66 76 09 99
Dr Rose MARCOVICI-REY	1, boulevard Allegre Chemin	30130 PONT ST ESPRIT	04 66 39 12 97
Dr Bruno MALCOËFFE	117, Route de Beaucaire	30900 NÎMES	04 66 26 65 01
Dr Bernard MATARESE	866 avenue du Mal Juin	30900 NÎMES	04 66 23 50 61
Dr Jean-François MAURIN	5, rue des Halles	30900 NÎMES	04 66 76 11 34
Dr Dominique PAGES	7, avenue du Gal de Gaulle	30200 BAGNOLS CÈZE	04 66 89 88 88
Dr Jean-Luc POUDEVIGNE	6, rue Auguste	30900 NÎMES	04 66 76 14 78
Dr Christian SIRVAIN	3, place du Marché	30320 SAINT-GERVASY	04 66 75 28 78
Dr Claude TRIAL	14 bis, avenue F. Roosevelt	30900 NÎMES	04 66 62 24 73